

pour construire un groupe d'H.L.M. en locatif, de 100 logements environ pour les habitants mal logés d'Orsay.

3^e - Qu'une partie de cette zone à urbaniser s'étende à l'est de la R.N. 116 pour compenser la création de la zone non-aedificandi à prévoir aux abords du lotissement et équilibrer les volumes des constructions. Les terrains déjà acquis en dehors de la Z.U.P. par la S.T.P. sont assez importants pour permettre de réaliser facilement cette opération.

Captage de Marcoussis -

Reçu le _____ 19__

Repondu le _____ 19__

Par lettre du 19 janvier écoulé, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées indique que le captage de Marcoussis ne doit pas dépasser 80 m de profondeur et ne peut pas gêner le puits artésien d'Orsay, foré sur 650 mètres. Le Conseil est d'avis d'insister pour que la Cie Générale d'Electricité s'en tienne à cette profondeur et ne soit pas autorisée à entreprendre un forage plus profond.

Par lettre du 5/1/61, M. le Préfet a invité le Conseil Municipal à recevoir la question des STOP, suivant les observations formulées par le service départemental des Ponts et Chaussées. Le Conseil est d'avis de charger M. Blument, adjoint au Maire de poursuivre l'étude de cette affaire avec M. l'Ingénieur des P. et Ch.

Le D^r Lauriat a communiqué une lettre qu'il a reçue de M^{me} Debierre, infirmière diplômée, à M. le Maire. Cette lettre relate les difficultés des Mères qui travaillent pour trouver des nourrices ou mettre leurs enfants à la crèche.

La vie moderne, dit le D^r Lauriat, offre d'étranges paradoxes.

- D'une part, il s'avère que le nombre des névroses et des psychoses augmente de façon gravement alarmante. Les psychologues, les psychiatres, les psychanalistes de tous les pays insistent sur les conséquences souvent redoutables des frustrations maternelles qui peuvent être irréversibles quand elles ont concerné les trois premières années de la vie. Les anomalies du mental se repercuteront sur le comportement du sujet dans son adolescence et dans sa maturité.

- D'autre part, la vie actuelle impose aux individus un rythme de travail par nécessité de gain, tel que les femmes se trouvent dans l'obligation de travailler, donc de ne pouvoir s'occuper de leurs enfants.

Le D^r Lauriat estime qu'il appartient au Conseil Municipal de se pencher sur ce très important problème qui semble sans solution. Il jette un cri d'alarme et souhaite que ce cri soit entendu des Autorités Publiques.

Dès à présent, il demande que soient créées des crèches ou que soient agrandies celles existantes. Que les heures d'ouverture et de fermeture soient modifiées. Ainsi les petits enfants confiés aux crèches dans la journée pourraient profiter des bras maternels en dehors des heures de travail de la mère de tous les jours.

M. Gabet demande où en sont les démarches relatives à la construction d'une nouvelle crèche et du centre de P.M.I.

M. le Maire rappelle que la désaffectation du Legs Bondon est en cours et le Conseil Municipal charge M^{me} Portmont de s'occuper de cette question et de reprendre les pourparlers avec le successeur du D^r Robert, Inspecteur de la P.M.I.

M^{me} Portmont est d'avis de soumettre au nouvel Inspecteur, ses projets

Commission des "STOP"

Crèche Municipale -

Réunion du 3 Février 1961 -

déjà adoptés par le Conseil Municipal relatifs à l'édification d'un centre moderne mis entre les mains compétentes avec adjonction de centre de P.M.I. ce qui permettrait d'obtenir une subvention importante de l'Etat.

Syndicat d'aménagement de l'Yvette -

Requ le 11 2 1961
Repondu le 19

Le Conseil décide que M. Ziame, délégué suppléant de la Vallée de l'Yvette, remplacera M. Bessens, délégué titulaire décedé, M. Tol remplacera M. Ziame comme délégué suppléant.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères -

M. le Maire expose que l'accroissement des populations d'Orsay et des Communes voisines, ainsi que le manque d'emplacements pour déposer les ordures ménagères a amené la création d'un Syndicat Intercommunal des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse.

Depuis le 20/3/60, le syndicat a confié la collecte à l'entreprise SITA, mais il est bien évident que la taxe instituée est insuffisante pour couvrir les frais du service qui a été considérablement amélioré.

Le Conseil décide, pour assurer d'une juste répartition de l'impôt, de porter la taxe de 75 à 150%, à partir du 1/1/61.

Pour 1960, le Conseil décide dès à présent de porter la taxe de 75 à 150%.

Le Conseil décide la suppression de la taxe de voirie en 1961 et de voter le Projet de bien vouloir approuver cette décision.

Taxe de voirie -

Requ le 22 2 1961
Repondu le 19

Association Scolaire d'Orsay -

M. le Maire donne lecture du bilan de l'A.S.O. pour 1959, le Conseil décide d'allouer à cette société une subvention de 500 NF, pour sa participation, étant donné qu'une subvention égale a déjà été allouée à la même association.

Le Conseil, suivant proposition de la Commission des Finances, décide d'allouer au Contrôleur des Contributions directes une indemnité de 600 NF pour le recensement de 1960 et en fait le vœu qu'un second jour de réceptions par semaine soit prévu pour limiter l'attente des contribuables désirant être reçus par le Contrôleur.

Indemnité à M. Brunneau -

Requ le 6 3 1961
Repondu le 19

Le Conseil décide d'allouer à M. Brunneau, Conducteur des Travaux des P. et Ch. l'indemnité prévue par l'arrêté ministériel du 27/1/50, pour surveillance des travaux de voirie de la Commune. Le montant des travaux étant de 52.892 NF, M. Brunneau peut prétendre à une indemnité de 598,95 NF - mais comme il lui a déjà été alloué 150 NF pour 1960, le Conseil décide de lui verser le complément soit 448,95 NF.

Le Conseil décide que Melle Guillemin, Secrétaire de Mairie bénéficie de l'indemnité prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 20/3/57 pour le service de la voirie.

Référendum -

Requ le 8 2 1961
Repondu le 19

Amélioration de l'éclairage public -

M. le Maire rend compte que la caisse des Dépôts ne peut pas prêter un prêt à la Commune pour l'amélioration de l'éclairage public. Il a proposé de recourir à l'emprunt usif, plus onéreux. Le Conseil a l'avis de solliciter ce prêt du Crédit National de France.

Une Commission composée de M. M. Chingre, Bernard, Tol, Lucas, est chargée d'examiner les besoins des différents quartiers de la Commune, afin qu'elle puisse proposer des solutions.

defavorise.

Installation du telephone a l'ecole

maternelle du Centre -

Requ le 20 27 51

Repondu le

Assainissement du quartier de

la rue de l'Evenier -

Requ le 19

Repondu le 10

Alignement avenue Saint

Laurent -

Alignement avenue Saint

Laurent -

Alignement avenue Saint

Laurent -

Groupe de pavillons au

chemin de la ferme du

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

chemin -

Le Conseil decide de faire installer un poste de telephone a l'ecole maternelle du centre. La depense est de 667,50 NF a prendre a l'article 7.312. Les communications postales seront remboursés a la Commune par les intéressés.

Le Conseil adopte le projet d'assainissement du quartier du Parc d'Orsay (3^{me} partie) établi par le service des T. et E. de Versailles et decide que la depense sera affectée sur l'emprunt de 600.000 NF, consenti par le F.N.A.T. et qui a été approuvé par M. le Préfet de Seine et Oise. Ces travaux seront mis en adjudication ouverte, en présence de la Commission des Travaux.

M. le Maire expose qu'à la suite des suggestions de M. Thomas, géomètre de la Commune, il a été amené a demander a M. l'Ingénieur des T.P.E. son avis sur une modification du tracé de l'alignement de l'avenue Saint-Laurent.

Le Conseil, après discussion considérant qu'aucun élément nouveau n'est intervenu depuis la décision du Conseil Municipal acceptant le projet de M. l'Ingénieur des T. et E.

DECIDE de maintenir l'alignement adopté.

M. Pruffet rend compte des constatations faites par la Commission chargée d'aller se rendre compte sur place à Clémont Fitz-James des réalisations de M. Chevalier, au point de vue des constructions pavillonnaires Logevo. La Commission est d'avis que ces constructions sont acceptables et facilitent dans les meilleures conditions possibles l'accès à la propriété d'un pavillon. Le Conseil décide par 18 voix contre une de donner un avis favorable à l'accord préalable, sous réserve que les pavillons soient réservés en priorité aux habitants d'Orsay, qu'ils soient entourés abondamment de verdure et que leur implantation soit étudiée avec soin pour rompre l'uniformité. La participation aux constructions seules est seulement fixée à 300 NF par logement en raison du caractère social que revêt ce mode de construction.

M. Binot est défavorable à cet accord, il considère que l'on revient sur une question qui a fait l'objet d'une décision municipale, refusant l'autorisation de construire à des groupes d'habitations importants, décision qui fut prise dès que le principe de la zone à urbaniser Pures-Orsay, fut revenu (février 1958). Il était entendu que tous groupes d'habitations importants seraient maintenant implantés dans la Z.U.P. afin d'éviter qu'à l'avenir de trop lourdes charges ne viennent peser sur le budget de la Commune, l'équipement des Z.U.P. étant par définition, totalement à la charge des constructeurs.

D'autre part, M. Binot aurait aimé qu'une solution rapide soit apportée aux mal logés d'Orsay, sous forme d'H.L.M., le fait d'en retenir le principe n'étant pas suffisant, il ne saurait donner son accord de principe à un projet de construction qui n'apporterait pas de solution aux mal logés de la Ville.

Requ le 19
Repondu le 11 juillet 1961

Reunion du 3 Fevrier 1961 -

M. Gabet proteste contre cette dernière maniere de voir. Il fait tendre
contre que si la question d'H.L.M. est souhaitable dans un proche
grâce à la possibilité de racheter de terrains dans la nouvelle zone
commission dont il faisait partie a estimé néanmoins que ce genre
construction en "LOGECO" rendra des services aux habitants de la Commune

M. Pouffet fait remarquer que lors de la constitution de la
mission spéciale, il n'a été fait aucune objection comparable à celle
vient de faire M. Girard et que malgré le vote favorable quasi
même du Conseil, il serait préférable dans l'avenir d'apporter des ob
tions de principe avant la désignation et l'envoi d'une Commission

Le Conseil est d'accord sur le principe de l'exécution d'un
fond unifié aux écoles maternelles du Guichet et du Centre, mais est
de demander à M. M. les architectes de rechercher de meilleures conditions
celles proposées et qui ne montent à 6.050 NF pour l'école du Guichet
Cette question est renvoyée à la Commission des Travaux.

Le Conseil décide d'allouer à M. Gabet qui avait été chargé de
mission à la dernière réunion, des frais de déplacement pour sa section

de CV, à raison de 14,50 du kilomètre, sur 217 kms, soit 3.146,50 (3146,50)
Cette mission consistait à aller à Fitz-James se rendre compte avec
membres de la Commission des réalisations de M. Chabrier, en "pavillon
Logeco".

M. le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu le 26/11/60
la Mairie d'Orsay et à laquelle assistaient les Maires ou représentants
des Communes de Beine et de Beine et Ense, intéressés par le problème
des transports de la Banlieue Sud, et au cours de laquelle la consti
tion d'un Syndicat Intercommunal a été décidée.

Le Conseil est d'accord pour adhérer à ce syndicat, etant entendu
qu'il aura pour but l'étude de l'amélioration des transports et pour
faire établir un projet par un Ingénieur dans accord de la S.N.C.F.
de la R.A.T.F.

Le Conseil décide que la toiture du groupe du centre sera
en tuiles, de façon à s'harmoniser avec le groupe déjà construit.

Etant donné le délai nécessaire pour obtenir du fibrociment
pour la toiture du gymnase en construction à Bondetour, le Conseil
d'avoir de faire réaliser cette toiture en fibrociment ordinaire. L'économ
ainsi réalisée permettra d'améliorer encore les aménagements intérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h.45.

Inscription des écoles
maternelles -

Frais de mission -

Reçu le 11.2.1961
repondu le 10

Transports de la banlieue
Sud -

Extension du groupe du
centre -

Gymnase de Bondetour -

Gabet
P. Pouffet
Chabrier
L. Belmont
B. J. J. J. J.
M. M. M. M. M.

12 Mars 1961.
Election de la Rosière

Le douze mars mil neuf cent soixante et un, onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Timon, Maire.

Etaient présents : Timon, Maire, Cussot, Buquet, adjoint, Chevenon, Jean Gerard, Buffet Chinger, Roche, Tal, Mme Belmont, Jossy, M. Lucas, procureur.
Et les notables invités : Barri, Taki, Bobillart, M. le curé, Gallerat, Hubert Gouche, Mme Mattelaer, de Albert, procureur.

M. le Maire donne lecture de l'article 6 du testament de M. Erchange, relatif à l'élection de la Rosière et de la liste de candidature comprenant :

Mlle Cavaris Paulette, née le 12/3/1943 à St-Jean-de-Bœucquard - domiciliée à Orsay, 24 avenue des Chênes depuis 1948 - brocheuse, salaire 260 NF par mois - Orpheline de père. La mère est sans profession - 1 frère de 19 ans, dessinateur industriel et une sœur de 24 ans, ouvrière spécialisée. Française par déclaration souscrite devant le juge de Paix de Limoges, le 25/11/1946.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants = Nombre de votants = 22.

1^{er} tour = Mlle Cavaris 22 voix.

Le couronnement est fixé au 14 Mai -

approuvé le
31-3-61

(A large section of the page contains numerous handwritten signatures and names, many of which are crossed out with diagonal lines. Legible names include: Briand, Cussot, Chevenon, Gerard, Buffet, Chinger, Roche, Tal, Belmont, Jossy, Lucas, Barri, Taki, Bobillart, Curé, Gallerat, Hubert, Gouche, Mattelaer, Albert, and Cavaris. Some names are written in blue ink, while others are in black ink. The signatures are highly stylized and cursive.)

Du 13 Mars 1961.

Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le Lundi 13 Mars 1961, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Réunion du 20 Mars 1961.

Le vingt mars mil neuf cent soixante et un, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Étaient présents: M. Pinon, Maire, E. Lemont, Ernest Briquet, adjoint délégué, Chevenon, Chauvign, Gobet, Aïone, Chingre, Rouk, Tal. Fosy, Wattra, Dupre; M. Girard a donné procuration à M. Waller - M. Bernard à M. Briquet, M. M. Lucas, à M. Ernest - Excusés: M. M. Faivre et Pouffet.

Le Conseil choisit comme secrétaire, M. Briquet, le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Le Conseil vote une subvention de 100 NF, en faveur du Comité départemental de la Ligue Française contre le cancer, article 652.

Après avoir entendu lecture de la lettre du 16/3/61, du Comité de Distribution mixte Ile de France, le Conseil autorise M. le Maire à signer la Convention de concession de distribution publique du gaz, en attendant la sanction définitive du Comité des Echanges type approuvé par le décret du 31/10/50.

Après avoir entendu lecture de la lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E. du 8/3/61, ayant pour objet l'adjudication pour une première tranche de travaux d'aménagement du stade municipal, le Conseil décide de passer un marché sur offres de prix. Désigne la Commission des Travaux pour assister M. le Maire à cette adjudication. Le projet a été approuvé par M. le Maire le 18/2/1961.

Le Conseil demande que la subvention qui doit suivre cette première tranche de travaux soit inscrite sur le budget de l'Etat pour l'année prochaine.

Le Conseil autorise la Société d'Affichage Voilque à établir sur le terrain communal à l'ouest du cimetière, un panneau publicitaire concernant les logements actuellement en construction par la S.C.I. Résidence de Chevroux payant une redevance de 100 NF qui sera versée au Bureau d'Aide Sociale.

Le Conseil décide de demander que l'opération n° 49 prévue au plan d'aménagement communal soit abandonnée. Cette opération prévoyait la création d'un pontonnet du chemin de la Prutte Ste Catherine, pour aboutir au Chemin de la

Demande de défense contre
Reçu le _____ 10
Concession du gaz _____ 10

Reçu le 12 Juin 1961
Repondu le _____ 10

Amenagement du stade
municipal

Reçu le _____ 10
Repondu le _____ 10

Affichage Voilque

Plan d'aménagement communal - Opération n° 49
Reçu le 30 Mai 1961
Repondu le _____ 10

monumental de Gometz-le-Château au Trugy-Vauchère, en passant par l'avenue des Postes.
Le Conseil considère que la création de cette voie ne présente plus aucune utilité.

Le Conseil vote une subvention de 30 NF en faveur de l'Association des Paralysés de France. art. 657 du budget.

Le Conseil prend acte que dans sa séance du 6/1/61, le Conseil Général de S et O a rejeté la demande de sectionnement électoral qui avait été présentée par un certain nombre d'électeurs du quartier de Mondétour.

M. le Maire informe le Conseil que la cérémonie de l'Inauguration du buste de Pierre Frauchard dans la cour d'Honneur du Château du Grand Essnil, aura lieu le samedi 1 juillet à 17 heures - le Sr Frauchard a été un chirurgien dentiste éminent, ayant résidé au Grand-Essnil.

Le Conseil vote la réalisation auprès du Crédit Foncier de France, d'un emprunt de 100.000 NF destiné à financer les travaux d'amélioration de l'éclairage public remboursable en 15 années au moyen d'annuités de 9.962.56 et au taux de 5.50%

À la suite de l'acquisition d'une camionnette-ambulance, le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la police d'assurance "Génius" n° 1897 de la Fédération des Sapeurs Pompiers et à l'assurance Incendie "La Paracafalm".

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention à passer avec la S.C.I. - Résidence de Chevreuse et la S.C. de Construction "Village 1 et 2, Bd du Breuil" pour les travaux d'assainissement de ces groupes de constructions.

Une convention sera également passée avec la commune de Paus-sures-Yvette pour l'entretien des ouvrages mitoyens.

Le soldat Opasinski Jean a adressé une lettre de remerciement pour le colis de Noël qui lui a été adressé par la Municipalité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la S.C. "Logis-Transports" du 2/3/61 et expose qu'il avait rendu compte des propositions de cette société à la Commission des Finances, pour la construction d'un groupe d'H.L.M. dans le cadre de la Z.U.P. La Commune disposerait de 60% des logements pour ses administrés mal-logés.

Le terrain serait cédé à la demande de la Commune et au prix coûtant par la S.C. Foncière de la Région Parisienne. Aucune participation financière ne serait demandée par la Société à la Commune.

Quelques conseillers municipaux sont allés à Antony, visiter les logements édifiés par cette société et ont reconnu qu'ils étaient bien conçus, notamment au point de vue hygiène etinsonorisations.

Le Conseil ne présente aucune observation sur le nouveau plan d'implantation des pavillons dont la construction a obtenu l'avis favorable du Conseil Municipal. Il s'agit du projet de M. Chevalier rue de Logère.

M. l'Ingénieur des T.P.E du canton de Palaiseau a évalué à 6.751 NF, la dépense de construction d'un mur de soutènement dans la partie de la rue François Leroux en cours d'aménagement.

M. M. Pimon et Périnquet exposent les motifs pour lesquels l'opération est invi-

Association des paralysés de France -

Reçu le

Repondu le
section électoral du quartier de Mondétour -

Comité du bicentenaire de Pierre Frauchard -

Emprunt de 100.000 NF

pour amélioration et extension

du réseau d'éclairage public -

Assurance véhicules du service incendie -

Reçu le 31.3.1961

Repondu le 10.4.1961
Assainissement "Résidence de Chevreuse" et "Village 1 et 2 -

Lettres de remerciement -

H. L. M.

Groupe de constructions de M. Chevalier -

Travaux rue François Leroux -

Reunion du 20 Mars 1961 -

sagee' et qui conduisent a prevoir une repartition entre les parties interessees (commune et proprietaires) des frais a engager.

Le Conseil exprime son accord sur la realisation de l'operation et autorise M. le Maire a conclure les accords necessaires.

Budget de 1961 -

Le Conseil vote a l'unanimité le budget de 1961, presente par M. le Maire et la Commission des Finances, se montant a 1.561.155 NF, comprenant 40.000 centimes pour insuffisance de revenus, englobant les depenses ordinaires et l'amortissement de la dette, lequel atteint 17.750 centimes et compte de la suppression de la taxe de voirie.

Requ le 21-3-1961

Repondu le 10-3-1961

Decide a l'unanimité de porter la dotation de la Poste a 10.000 NF en 1961 et la subvention au Comite de logement, a 10.000 NF au lieu de 8.000 NF.

Recettes -

- Sente de produits ou services
- Taxe de visite des viandes.
- Garderies Ecoles maternelles
- Tax de Journée, crèche.
- Taxe enlèvement des ordures menagères (150%)
- Taxe decroisement a l'égout (30%)
- Coûts funéraires
- Droits expeditions administratives
- Ventes diverses
- Locations d'immubles et jardins.
- Droits de place sur les marches.
- Concessions au cimetiere.
- Revenus des titres de rente
- Service exterieur des Tombes Funeraires
- Redevance concession d'electricite.
- Fonds National de compensation des alloc. famil.
- Participation course de part. Scolaire.
- Participation Etat depenses d'interet Genéral.
- Subvention departementale crèche.
- Subvention departementale service incendie
- Participation communes voisines, annuités emprunts
- " " redevances scolaires
- Taxe locale attributions directes
- Permis de chasse
- Droits de mutation
- Licence des debits de boissons (65.00 et 130.00)
- Taxe sur les spectacles
- Taxe sur electricite (8%)
- Taxe sur locaux loués en garni (4%)
- Fonds commun des C.V.O.

Recettes (suite) -

- 100.00 Taxe sur propriétés non bâties
- 4 500 00 Taxe d'habitation
- 1 000 00 40.000 centimes pour insuf. de revenu
- 11.000.00 Subvention fiscale automatique
- 60.000.00 Total des recettes ordinaires - - - - -
- 6.000 00 Depenses -
- 3 550 00 600- produits pharmaceutiques pour Ecoles
- 1.500 00 601- alimentation pour la crèche
- 500 00 " pour les filles locales (gâteaux)
- 9 000 00 602- habillement cantonniers, appariteurs.
- 45 000 00 " sapeurs pompiers
- 4.000 00 " femme de service
- 155 00 603- carburants voirie
- 5 000 00 " pompes
- 600 00 604- combustibles fuel, eau, Ecoles
- 2.500.00 logements Hotel des Finances...
- 69.888.00 charbon - Ecoles dans les locaux
- 7 645 20 606- fournitures de voirie sable, gravillons, etc.
- 500.00
- 5 700.00 607- fournitures scolaires
- 5 105 00 (y compris 9.888.00 loi Bourgeois)
- 11.900.00 610- personnel permanent
- 470.000.00 (administration, voirie, etc...)
- 400.00 611- personnel auxiliaires (crèche, entretien, voirie)...
- 50.000.00
- 4.570.00 615- remunerations diverses...
- 2.200.00 Contingent - police d'Etat.
- 30.000.00 Emission caisse d'Espagne
- 5.000.00 Controleur contributions
- 9.000.00 Regisseur du marche'

Depenses (suite) , determine

- dépense visite des grandes
 - location sapeurs pompiers
 - honoraires architectes
 - indemnité de bicyclette
 - indemnités logt. motilité.
 - indemnité conduct. P. et CH.
 - frais de gestion voirie urb.
 - audiences foraines
 - ind. subdiv. sapeurs pompiers.
 - divers, consultation nouris.
 618 - assurances sociales, course
 des retraités, alloc. familiales
 620 - impôts sur traitements
 621 - impôts et contributions
 6312 - entretien des bâtiments
 (y compris 60.000.00 loi Bourangi)
 63131 - entretien voirie urbaine
 6314 - entretien matériel, outils
 633 - achat petit matériel, sports
 entretien
 Ecoles Publiques
 Soins
 cimetiére
 crèche
 sapeurs pompiers
 bureau de la voirie
 634 - Electricité, éclairage public, eau.
 638 - assurances meublés, immeublés
 service incendie.
 640 - contingent dépenses aide sociale.
 6405 - cotisations municipales
 6406 - contingent service incendie
 6407 - participations à charges intercommunales.
 syndicat voirie Yvette
 syndicat des ordures
 divers, frais de scolarité, et
 syndicat du personnel.
 651 - primes, secours et dot, voirie
 Legs Parat et legs divers
 à une veuve de sapeur pompier.
 657 - subventions :

61.000.00
 60.000.00
 4.800.00
 27.109.00.
 120.00.
 1.756.00
 150,000,00
 1.700,00

Depenses (suite)

- Btes locales (à répartir par délib.)
 - Caisse des Ecoles
 - Comité du logement
 - aide familiale
 658 - rusement au B.A.S. Taxe spect.
 - fonds commun voirie.
 660 - fêtes et cérémonies.
 661 - frais de transports
 662 - frais de bureau
 663 - documentation générale
 664 - frais de P. et T. (timbres et téléphone)
 70.000.00 665 - frais d'actes et de contentieux
 666 - indemnités deaux et adjoints
 13.000.00 667 - frais de mission.
 1.500.00 668 - assurance responsabilité civile d.
 175.000.00 669 - dépenses imprévues.
 671 - intérêts des emprunts
 90.000.00 672 - participation à des services d'impr.
 10.000.00 674 - frais de perception, et de recettes
 690 - charges exceptionnelles
 16 - remboursement d'emprunts (capital) 111,978.40
 Total des dépenses 1.561.155.39

Reunion du 20 Mars 1961 -

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes -

Reçu le 1 avril 1961
Repondu le 19

Le Conseil décide de porter aux taux suivants, les indemnités de fonction du Maire et des adjoints pour 1961, suivant les taux établis pour la Région Parisienne

Indemnité au Maire -	NF	4 500 -
au 1 ^{er} adjoint	"	1 970 -
à chacun des 3 autres adjoints	"	658 -

A.S.A "La Broche"

Reçu le 11 avril 1961
Repondu le 19

article 615 du budget.
Le Conseil décide d'allouer à l'A.S.A. La Broche, une subvention de 15% de la totalité des travaux d'aménagement et de rembourser la totalité des annuités d'emprunt pour l'adduction d'eau - article 6407 du budget - pour 1959 et 1960 - le crédit sera inscrit au budget supplémentaire.

Syndicat d'Initiative -

Reçu le 21 3 1961
Repondu le 19

Le Conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 8.000 NF au Syndicat d'Initiative, à l'occasion de la Semaine Commerciale qui aura lieu du 5 au 14 Mars prochain (art. 657 du budget) et de prendre en charge sur le budget des fêtes le feu d'artifice qui sera tiré à cette occasion.

M. Clement fait observer que le Syndicat anime maintenant par une œuvre d'une grande importance de nombreux adhérents dont la quasi totalité des commerçants de la Commune. L'édition d'une nouvelle brochure donnant toutes indications historiques et touristiques est en préparation.

Centre médico-social -

Reçu le 21 3 1961
Repondu le 19

Le Conseil décide de renouveler en 1961, la subvention de 750 NF allouée au Centre médico-social, -payable à l'Orphelinat Ste Suzanne, article 657 du budget.

Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles - privées -

M. Lemaire qui s'étonne que le crédit habituel accordé n'ait pas été inscrit au budget, M. Bretteau répond que le conseil avait envisagé de l'inscrire mais de ne pas maintenir de crédit si la loi d'aide à l'enseignement privé n'est pas encore en vigueur. Or, si la loi a été votée elle n'a pas encore reçu l'application pratique à Orsay. Par ailleurs, le Conseil n'ayant été saisi d'aucune demande concrète, M. Bretteau propose que les crédits précédemment accordés soient, le cas échéant, inscrits au budget supplémentaire. Cette proposition sera étudiée en temps opportun.

Indemnité à M. Brunneau -

Reçu le 19
Repondu le 19

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait voté à la dernière séance, une indemnité de 598,93 NF, en faveur de M. Brunneau, conducteur des Travaux des Ponts et Chaussées, en déduisant la somme qu'il avait déjà perçue au début de l'année. Le Conseil décide de modifier cette décision en ce sens que la totalité de l'indemnité de 598,93 NF sera versée à M. Brunneau sans tenir compte de la somme déjà allouée, qui concerne des travaux exceptionnels.

Legs Tarrat -

Reçu le 21 3 1961
Repondu le

Le Conseil décide qu'il accordera une indemnité de 150 NF pour 1961 (art. 615) à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la Commune. Il donne lecture de la liste de candidatures comprenant : Mmes Vve Gasinet - Halerie - Lagarde - Lecomte - Loellot - Quainnetin - Robert.
Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants:

Nombre de votants : 20.

	1 ^{er} tour	2 ^{im} tour
10 ^{me} Rue Gassinot	10	12
10 ^{me} Rue Lagarde	1	
10 ^{me} Rue Lecomte	7	7
10 ^{me} Rue Flulac	1	1

10^{me} Rue Gassinot bénéficiera donc du Legs Parat en 1961.

Le Conseil décide d'allouer une subvention de 30 MF pour 1961 à la section départementale de la Mutuelle du Trésor (art. 651)

M. le Maire expose que le supplément de collecte des ordures, demandé par la Faculté des Sciences, nécessite un parcours de 300 kms, soit une dépense de 1.500 MF - d'autre part, la Faculté n'étant pas imposée à la contribution foncière, ne paie pas la taxe d'enlèvement des ordures.

Le Conseil décide de demander à la Faculté des Sciences une contribution de 3.000 MF pour le service de la collecte qui est effectué par la S.I.T.A. depuis le 26/3/1960.

Le Conseil décide à l'unanimité la pose de trois foyers d'éclairage public l'impasse du T-lanche, soit une dépense de 1.200 MF et d'un foyer bête de magasin soit 400 MF, créant à prendre à l'article 63.131 du budget.

M. Prignot expose au nom de la Commission des Travaux, que l'exécution prochaine à Orsay, du collecteur intercommunal va permettre la mise en service de nouveaux égouts fonctionnant en système séparatif tout à l'égout. En conséquence l'ordonnance 58-1004 du 23/10/58 sur le raccordement obligatoire des immeubles au réseau d'égout devient applicable à Orsay.

Cependant, les conditions d'application de ce texte doivent faire l'objet d'une délibération. Le projet de celle-ci qui a été adressé au Conseil Municipal avant la séance rappelle, en les précisant, dans les articles 1 et 2, les conditions d'assainissement dans les rues où n'existent pas encore le nouveau système. L'article 3 fixe les conditions de branchement dans les rues où existera désormais le tout à l'égout. Cet article prévoit notamment que les branchements seront exécutés d'office par la Commune et fixe les participations pour exécution des travaux, pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout, les contributions exigibles par logement, soit :

un logement 500 MF - de 2 à 20 logements : 500 MF - de 21 à 100 logts : 450 MF
de 500 à 1.000 logements : 350 MF.

Le texte proposé est adopté à l'unanimité.

M. le Maire a reçu une demande de M. l'Ingénieur des T.P.E. en vue d'établir le programme d'une 2^{ème} tranche de travaux d'assainissement. ~~Ce programme d'une 2^{ème} tranche de travaux d'assainissement.~~ Ce programme ne s'applique qu'à des travaux concernant la desserte d'immeubles à construire ou en cours de construction et se montera à 600.000 MF, bonifiées par le F.N.A.T..

M. Prignot, rapporteur de la Commission des Travaux a étudié cette question et le Conseil ratifie ses propositions, soit :

1^{er} assainissement du groupe d'immeubles S.C.I. Chevreuse, avenue St Laurent,

Mutuelle du Trésor -
Requ le 27.3.61
Répondu le 19
Faculté des Sciences - Collecte
des ordures ménagères -

Eclairage public -

Branchements à l'égout -

Requ le 19
Répondu le 19

Deuxième tranche de travaux
d'assainissement -

Requ le 19
Répondu le 19

Reunion du 20 Mars 1961

jusqu'à la rue Dupont.

5° Egouts nécessaires dans le quartier des nouvelles écoles du Guichet et éventuellement rue Gustave Bernard.

8° S.C.T. le Village I et le Village II, Bd Dubreuil.

11° Assainissement rue de Montjay, projet de groupe H.L.M. Ville d'Essay minimum 100 logements.

5° Assainissement du groupe de Loges, prévue rue de Loges, voir pavillons.

6° éventuellement rue des Gâtines à la Roche.

Adjudication des travaux d'assainissement.

M. le Maire rend compte que l'adjudication qui a eu lieu le 18 oct. les travaux d'assainissement R.N. 188. et R.N. HH6 a été infructueuse les soumissionnaires ayant tous proposé une augmentation.

Le Conseil demande à l'unanimité l'autorisation de traiter de gré à gré avec l'entreprise Brangeon ou à fait les meilleures conditions. (art 40 du décret du 25/7/60 et demande à M. le Préfet de lever l'obligation faite à la collectivité de dépasser le prix maximum sans avoir à modifier le cahier des charges. L'augmentation du devis ne dépasse pas le crédit prévu pour ces travaux.

Cité Universitaire de jeunes filles.

M. le Maire expose sur une enquête a eu lieu dans la Commune, du 6 au 23 février, en vue de la déclaration d'utilité publique du projet de construction d'une Cité Universitaire de jeunes Filles à Essay et de l'acquisition des immeubles nécessaires à sa réalisation, situés au hameau "Maison Arabe" à Essay, avec expropriation des parcelles enclavées appartenant à M. M. Bongrand, Maurey, Renaux, et Severac.

M. le Maire donne lecture des observations présentées au cours de l'enquête: - Association des parents d'élèves du Cours Secondaire d'Essay, mène le dossier la propriété des conjoints Bongrand et du G. Lamiat demandant que l'administration facilite par tous les moyens en son pouvoir le rétablissement de ce cours dans la Commune d'Essay.

- M. Cissot, Adjoint au Maire, signalant les difficultés de circulation sur la R.N. 188, dans la traversée urbaine et les dangers de cette circulation pour les nombreux enfants et étudiants devant accéder au Lycée et à la Cité Universitaire, ainsi que la disproportion des surfaces dont disposeraient respectivement après exécution du projet, d'une part la Cité Universitaire pour 900 étudiantes (6 ha environ), et le Lycée, seulement 3 ha 1/2 pour 200 élèves.

De son côté M. le Maire a remis au Commissaire enquêteur une lettre attirant l'attention des services intéressés sur la mauvaise implantation des bâtiments et également sur la disproportion des superficies dont il est question ci-dessus. D'autre part, il a écrit à M. Royer architecte du Lycée chargé avec M. Lissien de l'élaboration des projets de la Cité Universitaire pour appeler leur attention sur ces anomalies.

M. le Maire signale que les bâtiments seront construits par une société

sera dans l'obligation de solliciter un permis de construire.

Il donne lecture de l'avis du Commissaire enquêteur, qui conclut dans un sens favorable aux observations présentées au cours de l'enquête.

M^{me} Belmont rappelle que le Cours Secondaire de M^{me} Cautin a été fondé en 1939 et qu'il a rendu de grands services pendant les hostilités, ou les difficultés de transports pour les enfants.

Le D^r Lamiot confirme les observations qu'il a présentées à M. le Commissaire Enquêteur. Il estime que le Cours Secondaire a rendu pendant de nombreuses années de grands services dans cette région qui était totalement dépourvue d'établissements d'enseignement secondaire et qu'il serait bien mal d'oublier cela sur le prétexte que la contrée se trouve enfin dotée d'un Lycée.

L'autre part ce cours permet d'obtenir d'excellents résultats concernant certains enfants handicapés, grâce à ses méthodes. Ces enfants suivraient mal les cours de l'école primaire ou du Lycée.

Ce cours, d'ailleurs, ne peut porter aucun préjudice au Lycée.

M. Cissot insiste sur la répartition des terrains entre la Cité et le Lycée.

M. Clément est tout à fait d'accord avec ces observations et n'admet pas que le Conseil Municipal ait été placé, en quelque sorte, devant le fait accompli, M. le Maire n'ayant eu connaissance du projet et de l'implantation des bâtiments qu'à l'ouverture de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Se rallie aux observations présentées par # de ses membres et aux conclusions apportées par M. M. Cissot et M. le Maire.

DEMANDE que la construction de cette Cité Universitaire soit étudiée par les architectes en coordination étroite avec la Municipalité.

Confirme l'avis du Commissaire Enquêteur sur la réinstallation du Cours secondaire d'Orsay, et l'accès de la Cité Universitaire.

Demande notamment que l'entrée principale de la Cité se fasse par la rue André Maginot et que les services annexes soient implantés à proximité de cette entrée.

Que les deux premiers pavillons soient édifiés à proximité de l'entrée principale et que la dernière tranche de construction de cet ensemble se fasse ultérieurement pour permettre au Cours Cautin d'avoir un délai pour se reposer ailleurs.

Que le Lycée puisse bénéficier de terrains destinés à son extension, en bordure immédiate de la rue des Français, jusqu'à la rue de Courtoisboeuf.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil est d'accord pour demander la création d'un emploi d'ouvrier professionnel de 1^{er} ou de 2^{ème} catégorie ou de surveillant de travaux, suivant les possibilités qui seront offertes après entente avec le Syndicat Intercommunal du personnel.

M^{me} Belmont sollicite la possibilité pour elle et ses collègues conseillers municipaux d'obtenir une carte d'identité de conseiller municipal.

M^r Gabot fait part de son prochain départ de la Commune, le Conseil est

Personnel communal -
création d'emploi -

Questions diverses -

unanime pour le remercier et le remercier de sa collaboration, en espérant qu'il restera au sein du Conseil jusqu'à la fin de son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h. 30.

[Signatures]
P. & L. [unclear] [unclear] [unclear] [unclear]
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear] [unclear]
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

Du 10 Avril 1961,

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le Samedi 17 Avril 1961, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire
[Signature]

Reunion du 17 Avril 1961.

Le dix sept avril mil neuf cent soixante et un, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni, à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Étaient présents : M. M. Pinon, Maire, Clement, Girard, et Jombé, Chevillon, Renaud, Chauvez, Blard, Girard, Buffet, Chinger, Rouk, Pal, Fosy, Watter, Mme Portmont - M. Faure a donné procuration à M. Buffet - M. Briquet o. Mme Portmont, M. Girard a. M. Watter et M. Gabet a. M. Chinger, Excusés : M. M. Lamiat et Lucas - Absent : M. Dupre.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Chinger, le P. U. de la précédente réunion est adopté.

M. Hubert, architecte communal, invité par M. le Maire, présente un projet de construction d'un centre de P. M. I. dans la propriété acquise par la Commune, de M. Renson. Ce centre sera composé d'une entrée avec box d'isolement, hall des voitures d'enfant - salle d'attente centrale - bureau des assistantes sociales - salle de radio avec box de déshabillage - sanitaires - salle de prélèvements - salle de déshabillage, interrogation et mensuration - bureau du médecin avec box de déshabillage vestiaire - salle de rhobillage des nourrissons - chauffeuse alternante ainsi qu'il est indiqué au devis descriptif.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de construire une crèche municipale et d'y adjoindre un centre de consultation de nourrissons et d'enfants, jusqu'à 6 ans.

Construction d'un centre
de P. M. I.

Reçu le _____
Repondre le _____

Or, pour ce qui concerne la construction de crèche, les subventions de l'Etat aux Communes sont peu nombreuses et conditionnées par un numéro d'ordre sur le plan national. La Commune a été inscrite sur la liste, mais pour une date encore indéterminée.

Par contre, pour ce qui est des centres de protection maternelle et infantile, la sécurité sociale alloue une subvention de 25%, le département de 50% et l'Etat en principe de 25%.

Lorsque Mme Bétmont a entrepris auprès du Secrétaire Inspecteur les démarches que le Conseil Municipal lui avait confiées à ce sujet, il lui a été fait observer que la subvention de l'Etat, bien qu'assurée en partie d'une façon plus certaine, ne pourrait être attribuée que dans un délai assez lointain. Enfin, la subvention départementale pourrait être accordée, à condition que la Commune prenne à sa charge la partie représentant la subvention de l'Etat dont le maximum est de 25%.

La Commission des Finances et la Commission des Travaux ont donné un avis favorable au projet présenté par les architectes.

Les fondations ont été prévues pour la construction future d'une crèche au premier étage. L'architecte a pris contact avec M. Boyer, Inspecteur de la P.M.I. qui est d'accord sur le projet présenté. Le financement de l'opération a été fixé à 275.000 NF, le supplément de fondations et ossature est incorporé pour une somme de 6.000 NF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Adopte les plans et devis présentés par les architectes.

Sollicite la subvention du Ministère de la Santé Publique et s'engage, dans le cas où cette subvention ne serait pas accordée, à prendre à la charge de la Commune, la partie représentée par cette subvention, soit 70.000 NF environ, qui serait financée au moyen d'un emprunt.

La subvention sur la valeur du terrain qui appartient à la Commune, sera également sollicitée.

Le Conseil charge M. de Loage et Hubert de dresser un avant-projet de construction d'une crèche qui s'incorporera au Centre de P.M.I.

M. de Loage rend compte de ses démarches en vue de la construction par la S.C. Logis-Transport de cent à cent cinquante logements en H.L.M. dont une partie serait réservée aux habitants d'Issay.

Une réunion relative à l'implantation de la Z.U.P. a eu lieu à la Préfecture, en présence de différents représentants du Commissariat à l'Urbanisme de la Région Parisienne.

M. Prieur, architecte, a indiqué depuis que les plans de cette Z.U.P. seraient prêts pour la mi-juillet et qu'à ce moment, il pourrait fixer la Commune sur l'emplacement que pourrait occuper le groupe d'H.L.M.

M. de Loage a reçu une demande tendant à l'annulation de l'opé-

Reunion du 17 Avril 1961

ration et du plan d'aménagement en cours de révision, qui prévoyait la création d'une voie allant de la R.N. 116, à une voie prévue en prolongement de l'avenue des Frondes (opération n° 50) avec élargissement côté Sud de l'avenue des Frondes.

Le Conseil, considérant que ces deux opérations ne présentent aucune utilité, décide de demander leur suppression au nouveau plan d'aménagement communal.

Consultation des nourris-

Reçu le 10 Mai 1961

Repondu le 19

Le Conseil décide de verser à M. le Dr. Lannuville, la somme de 75 NF représentant ses honoraires pour la consultation des nourrisseurs du 1er semestre 1960.

Comité d'action laïque

M. le Maire donne lecture d'une circulaire concernant la satisfaction des besoins scolaires, et rappelle que M. le Préfet de Seine et Oise, est toujours attaché à la réalisation du programme départemental. Le Conseil municipal émet le vœu que les crédits nécessaires soient attribués aux Communes et demande à M. le Préfet de bien vouloir poursuivre son action.

Adjudication des fournitures de fuel et des fournitures scolaires

Reçu le 25 Mai 61

Repondu le 26 Mai 61

Le Conseil fixe au 24 juin, les adjudications ouvertes pour les fournitures de fuel et les fournitures scolaires de la saison 1961-62, et désigne M. M. Ruffet et Fol pour assister M. le Maire à ces adjudications qui auront lieu à 10 h 30 et à 11 heures.

Médailles de la famille française

Reçu le 26 Mai 61

Repondu le 26 Mai 61

Le Conseil décide d'allouer une somme de 50 NF aux mères de famille ayant obtenu la médaille de Bronze en 1961, soit Mmes Ballé, Guillard, Demarquets, Fraudeau, Noblescourt et à Mme Coquelet, médaillée en 1960 dont le diplôme n'était pas parvenu à temps à la Mairie (crédit article 660 du budget).

Maison du gardien

Le Conseil décide d'installer le chauffage central pour assainir la maison du gardien du stade. La dépense soit 5.000 NF sera prise sur l'entretien des bâtiments communaux.

Avenue St Laurent

Rebouchage du souterrain

Le Conseil accepte la proposition de M. l'ingénieur des T.P.E. pour le rebouchage du souterrain de l'avenue Saint Laurent. La dépense, soit 7.500 NF sera prise à l'entretien des rues, art., 63.131.

Assainissement du quartier du Parc

Reçu le 27 Mai 1961

Repondu le 19

M. le Maire expose que l'adjudication du 15 Mars, pour les travaux d'assainissement de l'avenue des Lois, avenue Parat, rue du Rousseau et rue de l'Orme, a été infructueuse, les soumissionnaires ayant tous proposé des augmentations.

Le Conseil demande à l'unanimité l'autorisation de traiter de gré à gré avec l'entreprise Joyeux qui a fait les meilleures conditions (art. 10 du décret du 25/7/60) et demande à M. le Préfet de lever l'obligation faite à la collectivité de dépasser le prix maximum sans avoir à modifier le cahier des charges. L'augmentation de la dépense ne dépasse pas le crédit prévu pour ces travaux, soit 800.000 NF. Le financement étant assuré au moyen de l'emprunt contracté à la Caisse des Dépôts et bonifié par le F.M.A.T.

Caisse départementale scolaire

Le Conseil décide d'employer le crédit complémentaire de la Caisse de

partementale scolaire, se montant à 18.545 NF de la façon suivante:

- Participation aux travaux de constructions scolaires 10.000 NF
- Acquisition de mobilier pour les groupes scolaires 2.545 NF

Assainissement du ru de Montdetour -

M. le Maire présente le dossier établi par les Ponts et Chaussées pour les travaux d'assainissement du Ruisseau de Montdetour et doublement par un collecteur d'eaux usées.

Le Conseil approuve ce dossier à l'unanimité et décide qu'il sera procédé à une adjudication ouverte en présence de la Commission des travaux.

La dépense, soit 300.000 NF représente la deuxième partie de l'emprunt de 600.000 NF bonifié par le F.N.A.T.

M. le Maire provoquera une réunion des propriétaires intéressés pour obtenir l'autorisation de passage et la création d'une servitude.

Le Conseil autorise les Ponts et Chaussées à procéder aux formalités nécessaires à l'adjudication.

Abris pour voyageurs -

M. le Maire rend compte des correspondances échangées avec la R.A.T.P. et un constructeur pour l'aménagement d'abris pour voyageurs au quartier de Montdetour.

Une Commission composée de M. M. Pal, Wattier, Dupré, Lucas, Buffet, et Clément est constituée pour l'étude de ce projet.

La pose des bancs en bordure de la rue de Montlherij sera étudiée également.

Questions diverses -

M. Barché de Montdetour - M. le Maire indique que M. Pratise doit déposer son projet prochainement.

M. Polard signale le danger que présente la rue René Taillade, par l'absence de trottoir. M. le Maire répond qu'il a été demandé à la S.N.C.F. de clôturer son emprise et que M. Clément a rendez-vous avec le chef de district pour étudier la question.

Il sera demandé aux Ponts et Chaussées de communiquer le plan exact du passage de la déviation de la P.N. 44b.

Les questions diverses posées par M. M. Schinger, Rouh, Cheverson, et Tissot seront étudiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

(Signatures)

~~P. Polard~~ ~~J. Wattier~~ ~~J. Dupré~~ ~~M. Lucas~~ ~~M. Buffet~~ ~~M. Clément~~

~~M. Barché~~ ~~M. Polard~~ ~~M. Schinger~~ ~~M. Rouh~~ ~~M. Cheverson~~ ~~M. Tissot~~

~~M. Clément~~ ~~M. Pratise~~

Du 23 Juin 1961. Convocation du Conseil Municipal pour le 30 Juin à 21^h à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la Mairie



Reçu le 23 8 1961
Répondu le 19

Séance du 30 Juin 1961

Le trente juin mil neuf cent soixante et un à vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Étaient présents: M. M. Pinon, Maire, Faure, Clément, Tessot adjoints, Rauriat, Chevenon, Chauvez, Plard, Ziane, Gerard, Buffet, Ehinger, Rouh, Lucas, Tal, Toisy, Wathier, Dupont, Bétumont. Procuration de M. Briquet à M^{me} Bétumont. Absent: M. Gabet.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Chevenon, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

Question préalable - M. le Maire a reçu une lettre de M. Buffet l'informant de son intention de poser une question préalable avant d'aborder l'ordre du jour dans laquelle il expose qu'à la suite de certains procédés électoraux parfaitement légaux mais susceptibles de jeter le trouble sur la cohésion du Conseil Municipal et sur l'aptitude à la gestion des affaires de la Commune, il demande à ses collègues d'exprimer en toute clarté par un vote de confiance au Maire, lequel fait l'objet de l'assemblée à M. Faure, premier adjoint.

M. Buffet propose la motion suivante qui est adoptée à l'unanimité (moins l'abstention de M. le Maire).

"Le conseil renouvelle son entière confiance à M. le Maire pour poursuivre la gestion des affaires communales avec la compétence et la probité dont il a toujours fait preuve et avec l'esprit d'équipe qui l'a toujours guidé."

M. le Maire remercie le Conseil Municipal et déclare que la motion est prise en compte et passe à l'ordre du jour.

Pour répondre à une demande de M. l'Inspecteur Général du Centre Régional de l'Équipement et Technique départemental, le Conseil décide à l'unanimité de mettre à la disposition de la sûreté nationale, une pièce aménagée dans le sous-sol de la Mairie du jardin public, pendant la durée des besoins du Commissariat de Palaiseau, avec un coût de 6 mois en cas de cessation d'occupation. Le chauffage et l'éclairage seront réglés d'après le décompte établi par l'architecte communal.

Suivant l'observation de M. le Préfet du 26-6-61, le Conseil décide d'affecter la totalité du programme complémentaire 1961 de la Caisse départementale scolaire, à l'acquisition dans les constructions scolaires du Guichet. Le crédit, d'ailleurs insuffisant qui avait été affecté à l'acquisition de mobilier scolaire, sera prévu sur un autre chapitre.

M. le Maire donne lecture de la lettre qu'il a reçue de M. le Préfet le 26-6-61 concernant la création de voies de dégagement pour la Cité Universitaire de jeunes filles qui doit être édifiée à la maison Orabe, ainsi que de son projet de réponse. Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, décide de répondre à M. le Préfet par la réponse de M. le Maire.

Le Conseil décide d'accorder la participation communale de 1,10 NF par jour prévue par la délibération du Conseil Municipal du 11-7-1958, à 14 enfants du personnel communal. Il en résulte une dépense de 137 NF, à prendre à l'article 651.

M^{me} la directrice du Lycée a remis à M. le Maire une lettre de M. l'Inspecteur

Poste de police

Reçu le _____

Repondu le _____

Caisse départementale scolaire programme complémentaire 1961

Cité Universitaire de jeunes filles

Subventions pour Colonies de

Vacances

Reçu le 21. 7. 61

Repondu le 19

Nouveau lycée - Recherche de terrain

Terrain 33 Bd. Dubreuil

d'academie, a elle achetée, dans laquelle il approuve sa demande de recherche d'un terrain de 4 ha dans la région d'Orsay, en vue de l'implantation d'un deuxième lycée.

Crèche Municipale

M. le Maire communique deux lettres qu'il a reçues concernant les possibilités de construction sur un terrain situé à Orsay, 33 Bd. Dubreuil actuellement aménagé en golf miniature. Le Conseil est d'avis de demander aux intéressés un complément d'information sur leur projet.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M^e Ruelle, Avoué concernant la réduction des charges du legs Blondin et approuve le projet de réponse de M. le Maire, c'est à dire :

- demander que la crèche soit dirigée par un personnel Communal.
- Conserver le nom de crèche municipale Saint-Charles
- Sort de la reute lie à la Direction par les Religieuses
- Abandon du Conseil d'Administration,

Syndicat de Communes pour l'amélioration des transports de la Vallée de Chevreuse.

Le Conseil approuve le texte de la délibération proposé par M. le Maire, concernant l'adhésion de la Commune d'Orsay au Syndicat de Communes pour l'amélioration des transports de la Vallée de Chevreuse, et désigne M. M. Simon et Clément comme délégués titulaires et M. M. Briquet et Chauvez comme délégués suppléants.

Terrain 26 rue de Chartres

M. le Maire a reçu une demande concernant l'utilisation de la propriété située à Orsay, 26 rue de Chartres. Le Conseil est d'avis de demander le programme détaillé de la société, étant donné que ce terrain en grande partie boisé est situé en secteur résidentiel d'habitations basses avec jardin, au plan d'aménagement n° 17.

P. R. M.

M. le Maire rend compte que des pourparlers ont eu lieu avec la S^{te} Régis Transport, mais que l'autorisation de céder des terrains à la Communauté ^{ne peut être accordée sans la suite des études et investigations, la Communauté} n'a pas encore adhéré à la S^{te} Régis d'économie mixte. Le Conseil a d'ailleurs entendu en séance plénière, M. M. Clisson et Palauze, au sujet de la zone à urbaniser par priorité, les études sont en cours.

Tour de France cycliste

Le Tour de France cycliste devant passer à Orsay le 16 Juillet prochain, le journal "l'Equipe" a demandé aux Commerçants de décorer leurs vitrines et les rues de Chartres et de Paris.

École du Père Castor

M. le Maire a reçu une demande d'autorisation pour une école privée laïque dite "du Père Castor" qui projette de s'installer 56 rue de Paris. M. Chevenon s'étonne que le département de la Seine n'ait pas cherché à retenir un tel établissement sur son territoire et a priori, il préférerait l'ouverture à Orsay, dans le cadre de l'enseignement public, de classes de perfectionnement. Le Conseil charge M. Chevenon d'étudier cette affaire.

Centre P.M.I.

Le Maire a été convoqué à une réunion de la sous-commission en vue d'étudier le projet de construction d'un centre de P.M.I. - diverses modifications ont été demandées à l'architecte, notamment en ce qui concerne le mobilier.

Reçu le _____ 19__

Repondu le _____ 19__

Le Conseil décide de solliciter une subvention de la Sécurité Sociale en vue de la construction de ce centre de P.M.I. sur le budget 1962.

Elections Cantonales

Le Conseil décide d'allouer à la secrétaire de la mairie, l'indemnité fixée par arrêté interministériel pour les élections cantonales des 4 et 11 Juin dernier.

Reçu le 21.7.61

Congres Astenam

Le Congrès de l'Asternam devant avoir lieu au mois d'Octobre et une visite au C.E.A. et au C.N.R.S. étant prévue, le conseil décide de recevoir les congressistes à la Mairie d'Orsay où un vin d'honneur leur sera offert.

Fête de la Rodière

Le Conseil vote une subvention de 250 NF à l'Union Sportive de la Vallée d'Yvette, pour l'organisation d'une course cycliste lors de la fête de la Rodière, à prendre à l'article 660.

Reçu le 7.7.61

Matériel d'Incendie

Le Conseil approuve le devis des M^{rs} Guinard pour la fourniture de 25 longueurs de 20m de tuyau de renforcement de montant à 9.350 NF et celui de la S^{te} Pyronnaise pour fourniture et pose de 8 poteaux d'incendie inextinguibles de 100 mm de montant à 14.940 NF. Ces dépenses ont été prévues au budget de 1961. Une subvention est sollicitée.

Reçu le 13.6.61
Repondu le _____ 19__

Réunion du 30 juin 1961

Risque Invalidité du Personnel

Reçu le Communal 1961

Concours des Ponts et Chaussées

Reçu le _____ 19____

Repondu le 27 9 1961

Rue François Perroux

Reçu le 30 juillet 1961

Repondu le _____ 19____

Bac de dessabement Rue Paillote

Reçu le _____ 1961

Repondu le _____ 19____

École du Guichet "Pont de Pierre"

Rue François Perroux - 1^{ère} partie

Travaux d'entretien de la voirie
en 1961

Reçu le 30 juillet 1961

Assainissement groupe d'habitations
de la Résidence de Chevreuse

Reçu le _____ 19____

Repondu le _____ 19____

Atelier de Gymnastique école de filles

Reçu le 5 - 10 - 1961

Lotissement de Madagascar

Reçu le _____ 1961

Classement des Voies Communales

Approuvé le 11. 9. 61

Rue A. Fleming

Éclairage public Amélioration

Le Conseil autorise M. le Maire à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations une assurance en cas d'invalidité du personnel communal titulaire - crédit article 618.

Le Conseil décide de continuer à assurer le concours permanent du service des ponts et chaussées et c. en ce qui concerne la gestion de la voirie de la Commune, les frais de gestion étant de 1,19% des dépenses annuelles du service de la voirie autres que celles de travaux neufs.

Le Conseil approuve le marché de gré à gré avec l'entreprise Brangeon de Palaiseau montant à 28.000 NF pour aménagement de la rue François Perroux dans la section comprise entre la rue de Saubren et la R.N. 416 - dépense prévue au programme d'aménagement de la voirie budgét supplémentaire de 1960.

M. le Maire soumet le marché de gré à gré établi par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées pour la construction d'un bac de dessabement aux abords de la Rue Paillote sur le R.N. du plan. Le Conseil est d'accord sur ce marché mais demande qu'il soit soumis au rapporteur de la Commission des Travaux.

M. le Maire a reçu un devis pour l'aménagement de plantations à l'école du Guichet. Le devis est renvoyé à la Commission de la voirie qui étudiera une réalisation dans le cadre du crédit prévu.

Le Conseil ratifie à l'unanimité les conventions passées avec M. M. Foidy et les héritiers Dupont, au sujet des travaux de soutènement et d'élargissement de la rue F. Perroux entre la rue de Verdun et la rue Saubren.

Le Conseil approuve à l'unanimité le marché passé avec l'entreprise Brangeon pour l'entretien de la voirie en 1961, le montant à 60.000 NF (art. 63.131) dans les conditions du cahier d'entretien de la voirie départementale, avec un rabais supplémentaire de 5%.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise Brangeon de Palaiseau, le montant à 55.000 NF, pour les travaux d'assainissement du groupe d'habitations de la Résidence de Chevreuse, ces travaux sont à la charge de la société qui a versé un acompte de 33.000 NF et doivent être remboursés à la Commune. Le Conseil expose que ces travaux sont urgents en raison de l'état d'avancement des travaux de la S.C.T. Résidence de Chevreuse et sollicite de M. le Préfet l'autorisation de traiter de gré à gré en application de l'art. 39, 2^o et 4^o du décret n^o 80.424 du 25 juillet 1960.

Le Conseil approuve les plans et devis dressés par les architectes communaux pour l'aménagement d'un atelier de gymnastique à l'école de filles - centre, crédit prévu au programme de la loi Branger.

Le Conseil donne avis favorable au dossier d'approbation du lotissement de Madagascar. Le financement des travaux sera fait au moyen d'une subvention de l'état, des cotisations des propriétaires et de la prise en charge de 15% des annuités par la Commune. Le Conseil demande que le taux des subventions soit rétabli à 75%.

Le Conseil approuve l'état de classement des voies communales, vicinales et rurales et décide de supprimer de cet état le chemin rural n^o 27 (rue de Maillecourt) et le ch. rural n^o 23, non aménagés.

Le Docteur Ravierat demande que les plaques de rue A. Fleming soient posées en vue de l'inauguration de cette voie à la rentrée scolaire prochaine.

M. le Maire précise à M. Lucas que les P. et C. ont été chargés du projet d'amélioration de l'éclairage public mais que ces travaux posent certains problèmes techniques à étudier avec l'EDF. une réunion aura lieu en septembre avec les représentants de l'EDF, les ponts et chaussées et la Commission des Travaux.

La pose de baves dans la rue de Maillecourt sera étudiée ainsi qu'un revêtement des trottoirs entre la